



Communiqué FERC sports/FD SP - Nos piscines vont craquer !

mercredi 13 juillet 2022, par [Bariaud](#)



Communiqué élaboré avec le concours de l'Union Locale CGT du 19^{ème} arrondissement de Paris.

Nos piscines vont craquer !

Vite ! Un plan canicule pour les travailleurs et les travailleuses et pour les usagères et usagers !

Une nouvelle vague de très fortes chaleurs arrive, conséquence parmi d'autres du réchauffement climatique. Comme en juin, les températures vont dépasser les 40°. Nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui vont aller se rafraîchir dans les piscines les plus proches. La CGT alerte, sur la base des retours de salarié-es, sur les dangers graves et imminents que le manque de personnel et la volonté excessive de réduire les coûts de fonctionnement font peser à la fois sur les travailleuses et les travailleurs des piscines publiques et plus encore en délégation de service, mais aussi sur les usagères et les usagers.

Des bassins bondés, sales et mal surveillés

Dans de multiples piscines, particulièrement à Paris et dans les grandes métropoles, les incidents se multiplient lors des pics de chaleur :

- la **Fréquentation Maximale Instantanée (FMI)** est allégrement dépassée, avec à certains endroits des compteurs ouvertement bloqués par les directions d'établissement pour faire du chiffre et des entrées, sous prétexte d'accueillir tout le monde pendant les grandes chaleurs.
- En dépit des **conditions de travail particulièrement difficiles**, les aménagements de l'organisation du travail sont très rares. Pausés supplémentaires, installation temporaire de ventilateurs ou de brumisateurs, réduction des heures de la journée : les solutions existent, il ne manque que la volonté de la part des directions de prendre soin des salarié-es. Au contraire, en juin, certains surveillant-es de baignade ont effectué jusqu'à 5 heures supplémentaires sur une seule journée, du fait du manque d'anticipation face aux conditions météorologiques et à l'afflux exceptionnel.
- Plus les piscines sont bondées, plus le **risque de souillure de l'eau** augmente. Les directions doivent être particulièrement vigilantes et demander plus fréquemment encore que d'habitude des analyses de l'eau et de l'air et agir en conséquence dès qu'un risque sanitaire apparaît, en fermant l'ensemble des bassins concernés et attenants.
- L'afflux de gens provoque parfois **des cohues**, certaines ayant même occasionné l'intervention des forces de l'ordre. Les directions ont obligation d'assurer la sécurité des usagères et des

Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture // 01-55-82-76-12 // ferc@cgt.fr

Fédération CGT des Services Publics case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20 site : www.spterritoriaux.cgt.fr - email : fdsp@cgt.fr

Communiqué élaboré avec le concours de l'Union Locale CGT du 19^{ème} arrondissement de Paris.

Vite ! Un plan canicule pour les travailleurs et les travailleuses et pour les usagères et usagers !

Une nouvelle vague de très fortes chaleurs arrive, conséquence parmi d'autres du réchauffement climatique. Comme en juin, les températures vont dépasser les 40°. Nombreux et nombreuses sont celles et ceux qui vont aller se rafraîchir dans les piscines les plus proches. La CGT alerte, sur la base des retours de salarié-es, sur les dangers graves et imminents que le manque de personnel et la volonté excessive de réduire les coûts de fonctionnement font peser à la fois sur les travailleuses et les travailleurs des piscines publiques et plus encore en délégation de service, mais aussi sur les usagères et les usagers.

Des bassins bondés, sales et mal surveillés

Dans de multiples piscines, particulièrement à Paris et dans les grandes métropoles, les incidents se multiplient lors des pics de chaleur :

- la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est allègrement dépassée, avec à certains endroits des compteurs ouvertement bloqués par les directions d'établissement pour faire du chiffre et des entrées, sous prétexte d'accueillir tout le monde pendant les grandes chaleurs.
- En dépit des conditions de travail particulièrement difficiles, les aménagements de l'organisation du travail sont très rares. Pausas supplémentaires, installation temporaire de ventilateurs ou de brumisateurs, réduction des heures de la journée : les solutions existent, il ne manque que la volonté de la part des directions de prendre soin des salarié·es. Au contraire, en juin, certain·es surveillant·es de baignade ont effectué jusqu'à 5 heures supplémentaires sur une seule journée, du fait du manque d'anticipation face aux conditions météorologiques et à l'afflux exceptionnel.
- Plus les piscines sont bondées, plus le risque de souillure de l'eau augmente. Les directions doivent être particulièrement vigilantes et demander plus fréquemment encore que d'habitude des analyses de l'eau et de l'air et agir en conséquence dès qu'un risque sanitaire apparaît, en fermant l'ensemble des bassins concernés et attenants.
- L'afflux de gens provoque parfois des cohues, certaines ayant même occasionné l'intervention des forces de l'ordre. Les directions ont obligation d'assurer la sécurité des usager·es et des travailleuses et travailleurs des piscines. A ce titre, elles doivent, s'il le faut embaucher du personnel de sécurité qualifié, faire appel exceptionnellement à des prestataires spécialisés ou fermer les piscines en cas de débordement.
- La crise du recrutement des maître·ses-nageur·ses sauveteur·ses (MNS) titulaires pose de réelles questions quant à l'encadrement des bassins lors de ces journées de forte chaleur. De sérieux doutes existent sur les capacités des piscines à assurer un encadrement suffisant, en termes de quantité de personnel comme en termes de compétences, diplômes requis et attributions.

Vers un service public du sport protecteur et émancipateur

L'absence de consignes spécifiques pour ces journées de très forte chaleur qui sont amenées à se multiplier dans les semaines et les années qui viennent, du fait du réchauffement climatique, n'est pas tolérable. Les groupes de piscines en Délégation de Service Public (DSP) et les collectivités territoriales donneuses d'ordre doivent prendre leurs responsabilités et assurer la qualité de vie au travail, la qualité de la surveillance des bassins et la qualité de l'eau, autant pour les salarié·es des établissements que pour les usagères et usagers.

Par ailleurs, la CGT rappelle à travers ce communiqué que le principe même de la délégation de service public sur les établissements sportifs tels que les piscines est une aberration sociale et environnementale. En effet, pour rafler les marchés, les entreprises tirent les coûts d'exploitation et les rémunérations vers le bas, mettant ainsi en danger les usagères et les usagers, les salarié·es et même l'activité puisque ces délégations de service public ont de plus en plus de problèmes à recruter du personnel, les salaires ne permettant pas de vivre décemment.

La CGT défend un vrai service public du sport, réparti entre l'État et les diverses collectivités territoriales, qui garantit des conditions de travail et des rémunérations dignes pour les salarié·es du secteur et des conditions d'accueil saines et sécurisées pour les usagères et les usagers.

Montreuil le 13 juillet 2022